



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 1^{er} juillet 2010

Communiqué de presse

Ostéopathie : La sécurité de l'utilisateur doit être en première ligne

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a très sérieusement étudié les termes de la proposition de loi du Pr. DEBRE, député de Paris et portant diverses dispositions relatives à l'ostéopathie et à la chiropraxie.

La FFMKR propose une alternative crédible, responsable et argumentée afin de revoir partiellement les modalités d'écriture d'un texte qui pourrait ainsi donner du sens et permettre l'obtention d'un large consensus professionnel, cela dans l'intérêt de l'utilisateur.

Il s'agit surtout de :

- définir les champs de compétences des masseurs-kinésithérapeutes et des ostéopathes non professionnels de santé.
- définir les possibilités d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes.
- définir des règles de conduite concernant les agissements des ostéopathes non professionnels de santé.
- définir un cursus d'études argumenté tant en formation initiale que en formation continue.
- définir les possibilités de coopération des MK ostéopathes avec les professionnels de santé.
- participer à l'élaboration des futurs décrets en tant qu'organisation représentative conformément à nos statuts.

Parallèlement à l'enquête de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) diligentée par le ministère de la santé et des sports, la FFMKR a aussi étayé des propositions concrètes concernant le contenu curriculaire de la formation à l'ostéopathie.

Le temps presse pour que ces propositions puissent être examinées par les parlementaires.

Le temps presse pour que nos structures ordinales nationales puissent être consultées sur le bien fondé déontologique et éthique de ces propositions.

Le temps presse pour que nous soyons enfin entendus sur nos arguments.

Il en va de l'indispensable sécurité et de la nécessaire information que nous devons aux usagers.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Cyrille PERNOT

**Responsable de la communication
et des relations institutionnelles**

06.29.69.28.13

